

# Bachelier en management de la logistique

**HELHa Campus Montignies** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : [eco.montignies@helha.be](mailto:eco.montignies@helha.be)

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| Transport et expédition I                                  |                                                                                          |                 |             |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------|
| Ancien Code                                                | ECLG1B09TRA                                                                              | Caractère       | Obligatoire |
| Nouveau Code                                               | COLG1090                                                                                 |                 |             |
| Bloc                                                       | 1B                                                                                       | Quadrimestre(s) | Q2          |
| Crédits ECTS                                               | 4 C                                                                                      | Volume horaire  | 48 h        |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | <b>Pascal DEHUT</b> ( <a href="mailto:pascal.dehut@helha.be">pascal.dehut@helha.be</a> ) |                 |             |
| Coefficient de pondération                                 | 40                                                                                       |                 |             |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification      | bachelier / niveau 6 du CFC                                                              |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      | Français                                                                                 |                 |             |

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité d'enseignement vise à outiller l'étudiant.e pour l'aider dans la réalisation de missions telles que:

- Conseiller un client sur le choix d'un ou plusieurs modes de transport selon leurs spécificités, les besoins du client et les conditions environnantes;
- Conseiller un client sur le choix des infrastructures multimodales selon les attributs et contraintes de leur situation géographique;
- Conseiller un client sur le choix des Incoterms à privilégier dans le cadre du transport de marchandise;
- Prendre en compte les dimensions économiques, financières et environnementales dans les analyses et prises de décisions;
- Proposer des pistes d'actions concrètes visant l'atteinte des objectifs de politiques telles que la SRM;
- Assurer le suivi documentaire et physique d'une opération d'expédition.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

#### Compétence 1 **S'insérer dans son milieu et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe éventuellement multidisciplinaire dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles en y intégrant les enjeux liés au développement durable

#### Compétence 2 **Communiquer, écouter, informer, conseiller les acteurs tant en interne qu'en externe**

- 2.2 Adapter ses techniques de communication, son vocabulaire à l'interlocuteur quel qu'il soit
- 2.3 Comprendre les attentes et besoins de son interlocuteur

#### Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au domaine des transports et logistiques**

- 3.1 Respecter les règles juridiques, douanières et administratives liées à l'approvisionnement, l'expédition et l'entreposage
- 3.4 Optimiser les opérations logistiques
- 3.5 Identifier, sélectionner et assurer le suivi des prestataires des services

#### Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

- 4.3 Prendre en compte les dimensions économiques, financières et environnementales dans les analyses et prises de décisions

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

- 5.1 Identifier et proposer des solutions adaptées aux besoins du client
- 5.3 Assurer le suivi documentaire et physique des opérations

### **Acquis d'apprentissage visés**

Les objectifs de cette activité d'enseignement visent à outiller l'étudiant.e en vue d'optimiser le flux des marchandises suivant les souhaits de l'entreprise, le coût de transport, et à connaître les différents Incoterms existants ainsi que les spécificités des différents modes de transport. L'étudiant.e sera alors en mesure de choisir un transport adapté suivant les conditions demandées et en considération des politiques de transport en vigueur.

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun  
Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECLG1B09TRAA Politique et modes de transport I

48 h / 4 C

### **Contenu**

Cette AA mobile notamment les contenus d'apprentissage suivants:

Introduction générale au transport  
Les acteurs de la logistique et du transport  
La vision FAST de la Région Wallone  
La stratégie régionale de mobilité  
Les Incoterms® 2020 ICC  
Le transport routier  
Le transport maritime  
La navigation fluviale  
Introduction à la multimodalité  
Les unités de transport intermodal  
...

### **Démarches d'apprentissage**

Liens avec l'actualité, exercices, études de cas

Expérience gamifiée mobilisant les Incoterms® 2020 ICC à partir de scénarii tirés du réel.

Ces mécaniques de gamification visent à promouvoir une meilleure compréhension et assimilation des particularités des différents Incoterms.

Une ou plusieurs visites d'infrastructure multimodale (ex. Garocentre Terminal La Louvière) peuvent être organisées.

Un compte rendu peut être demandé à l'étudiant suite à cette/ces visite(s) et faire l'objet d'une évaluation.

Les notes de l'étudiant(e) font partie intégrante de la matière évaluée.

...

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Une séance de Q/R sera proposée en fin de quadrimestre.

L'étudiant.e est invitée à prendre contact avec l'enseignante par mail s'il/elle rencontre des difficultés pendant ou en dehors des séances.

### **Sources et références**

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur Connected au regard de l'AA

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Slides de cours

Tout support présenté en classe/et ou posté sur Connected.

Les notes de l'étudiant font partie intégrante de la matière pouvant faire l'objet d'une évaluation.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

100% de la note résulteront d'un examen écrit en session susceptible de porter sur l'ensemble de la matière.

Session Q3:

100% de la note résulteront d'un examen écrit en session susceptible de porter sur l'ensemble de la matière.

Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées sur Connected au regard de l'UE.

Etudiant diplômable en janvier :

L'AA est réorganisable en Janvier et le contenu de l'évaluation portera sur la matière de l'année N-1 via un examen écrit pour 100 %, tant pour la 1er que pour la 2e session.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant est ajourné.

### Pondérations

|                        | Q1        |   | Q2        |     | Q3        |     |
|------------------------|-----------|---|-----------|-----|-----------|-----|
|                        | Modalités | % | Modalités | %   | Modalités | %   |
| production journalière |           |   |           |     |           |     |
| Période d'évaluation   |           |   | Exe       | 100 | Exe       | 100 |

Exe = Examen écrit

### Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session)

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).